

Quelqu'un a-t-il prévenu l'imam salafiste de Brest de la perquisition de sa mosquée ?

écrit par Christine Tasin | 21 novembre 2015



Nous ne savons pas si c'est l'[appel de Franck Fauchon](#) à la Préfecture ou ceux qui ont suivi qui ont été suivis d'effet, mais c'est enfin arrivé :

Entre 3 h 20 et 5 h 40, ce vendredi, deux perquisitions ont été menées par environ 80 policiers à la mosquée Sunna de Brest, dans le quartier de Pontanézen, et au domicile brestois de l'imam controversé qui y officie. Aucune interpellation n'a eu lieu.

D'après nos informations, les enquêteurs de la police judiciaire et des renseignements n'auraient pas trouvé d'élément permettant de confondre Rachid Abou Houdeyfa ou une autre personne. Il n'y a eu aucune interpellation. Toutefois, la PJ n'a pas fini ses investigations. Les enquêteurs seraient repartis avec des documents à analyser.

<http://www.letelegramme.fr/bretagne/brest-spectaculaire-operation-de-police-autour-de-la-mosquee-20-11-2015-10857574.php>

On s'indignera, forcément, de ce que cette perquisition n'arrive qu'aujourd'hui quand l'imam salafiste poste depuis

des années des vidéos qui sont des appels à la violence envers les femmes, les mécréants et, entre autres, ceux qui écoutent de la musique.

<http://resistancerepublicaine.com/2015/laissez-vous-limam-de-brest-comparer-les-femmes-non-voilees-a-des-merdes/>

On s'indignera, forcément, de ce qu'il ait fallu les attentats du 13 novembre pour que l'Etat s'inquiète des mosquées salafistes que nous dénonçons depuis très longtemps.

On s'indignera, forcément, de ce que le maire de Brest condamne seulement maintenant l'imam auquel il a accordé un permis de construire pour son école coranique.

<http://resistancerepublicaine.com/2015/quand-le-maire-socialiste-de-brest-soutient-et-finance-limam-salafiste-surveille-par-la-dcri/>

Le maire ne pouvait pas ne pas savoir quel enseignement serait donné dans cette mosquée, il pouvait refuser le permis de construire pour non respect de nos lois, tout simplement. Et cet hypocrite clame à présent que les propos de l'imam sont **inexcusables**, carrément... et qu'il ne serait pas shérif

<http://www.letelegramme.fr/finistere/brest/mosquee-sunna-je-ne-suis-pas-sherif-20-11-2015-10857042.php>

On s'indignera, forcément qu'il nous fasse un cours sur la séparation des pouvoirs et la soi-disant impuissances des maires devant la loi qui donnerait raison à l'imam :

L'imam est d'autant plus dans le viseur depuis les attentats. Des politiques de tous bords demandent aujourd'hui des sanctions et il y a par ailleurs une crispation grandissante d'une partie de la population. Comment vous positionnez-vous ?

Moi, je me positionne toujours dans le contexte de l'État de droit. Je suis partisan du principe de séparation des pouvoirs qui fonde notre démocratie, donc

je laisse police et justice faire leur travail. Autrement dit, s'il y a des propos, des actes, des comportements qui sont pénalement répréhensibles, la loi doit s'appliquer. Dans un état de droit, c'est la justice qui, in fine, doit trancher.

Alors qu'au sommet de l'État, on dit vouloir éradiquer les foyers radicaux et fermer les mosquées qui s'en prennent aux valeurs de la République, considérez-vous que l'imam de la mosquée Sunna entre aujourd'hui dans ce cadre ?

Dans son prêche auprès des enfants, mais aussi dans des déclarations passées sur la condition féminine, il est clair que les grands principes de la République ne sont pas respectés. Mais la justice se prononce sur d'autres critères que ceux-là et le procureur lui-même a indiqué récemment que ce n'était pas suffisant. Bref, des propos peuvent être intellectuellement inacceptables, sans l'être d'un point de vue pénal. Et ça, c'est dur à faire comprendre à l'opinion publique, encore plus après les attentats de vendredi dernier. Alors j'entends : « Pourquoi le maire n'expulse pas ?! ». Parce qu'il n'a pas le droit ! Et heureusement, d'ailleurs. Je ne suis pas le shérif

Il faudrait savoir... On nous parle des lois anti-racistes, on porte plainte contre nous au nom des lois anti-racistes mais quand il s'agit de l'imam salafiste de Brest qui incite à la discrimination des non musulmans et des femmes, on ne pourrait rien faire selon le procureur ? Quant au maire qui n'est pas shérif il est aussi investi des pouvoirs de police, étant le premier magistrat de sa ville et il lui incombe de veiller à l'ordre public...

Il n'empêche que le patriote peut à bon droit se demander si les coups de fil échangés entre François Cuillandre, Bernard Cazeneuve et Christiane Taubira n'ont pas abouti à prévenir l'imam salafiste de la perquisition à venir... afin que les politiques ne perdent pas la face si on trouvait des éléments compromettants à la mosquée ou chez l'imam...

Christine Tasin